



# Conseil Communal Reisdorf

---

## Séance publique du 04 octobre 2018

---

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins;  
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques De Oliveira, Antoine  
Vesque, conseillers;  
Alain Kremer, secrétaire communal;

### **1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal**

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

### **2. Plan de gestion 2019 pour la propriété forestière de la commune de Reisdorf**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver

- le plan de gestion de la forêt communale de Reisdorf pour l'exercice 2019, dont la valeur des investissements s'élève à 124.350 € et des recettes au montant de 101.900 €.
- Le plan de gestion de la propriété HF (hors forêt) de la commune de Reisdorf pour l'exercice 2019, dont la valeur des investissements s'élève à 11.500 € et des recettes au montant de 0 €.

### **3. Création d'un demi-poste d'assistant social supplémentaire au sein de l'Office Social de Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf et Reisdorf**

Le conseil communal donne à l'unanimité des voix son accord de principe à la création d'un demi-poste d'assistant social supplémentaire (CDI) au sein de l'Office Social Régional de Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf et Reisdorf.

### **4. Approbation d'un morcellement**

Le conseil communal approuve le morcellement de trois parcelles inscrites au cadastre de la commune de Reisdorf, à savoir le N° cad. : 501/3401, le N° cad. : 501/3258 et le N° cad. : 501/3259, en trois unités distinctes renseignant les surfaces respectives de 34 A 77 Ca (lot 2), 3 A 30 Ca (lot 3) et 5 A 92 Ca (lot 4).

### **5. Approbation d'une convention avec le SICONA Centre**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix une convention qui a été conclue dans le cadre du programme d'action élaboré par le SICONA-Centre concernant l'entretien et la restauration de vergers dans la commune de Reisdorf.

### **6. Approbation d'une convention avec « Youth & Work »**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix une convention avec « Youth & Work ». Cette convention a comme objet l'accompagnement et le coaching de jeunes et jeunes adultes en situation de fragilité avec l'objectif que ces jeunes puissent mener leur vie de façon plus autonome et responsable à la fin de l'accompagnement, p.ex. en ayant trouvé un emploi ou une formation.

**7. Augmentation du nombre d'heures de congé politique pour les délégués dans les syndicats de communes**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'augmenter le congé politique de 2 heures par semaine pour Monsieur Patrik NIPPERTS, échevin et délégué communal pour le SIDEC.

**8. Approbation d'un devis pour la mise en état de la voirie rurale ordinaire 2018**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un devis élaboré par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture concernant les travaux ordinaires sur la voirie rurale dans la commune de Reisdorf pour l'exercice 2018 et s'élevant à 69.250 €.

**9. Introduction d'un règlement communal fixant les montants des allocations de cadeaux pour le personnel communal**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un règlement communal fixant des tarifs relatifs à l'attribution de bons d'achat ou de cadeaux au personnel communal.

Les montants des allocations de cadeaux ou de bons d'achat sont fixés comme suit :

Départ en retraite d'un membre du personnel communal (ancienneté < 10 ans)	500 €
Départ en retraite d'un membre du personnel communal (ancienneté > 10 ans)	1.000 €
Mariage d'un membre du personnel communal	150 €
Naissance d'un enfant du personnel communal	100 €

**10. Modification du règlement-taxe concernant la location de diverses infrastructures communales**

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les taxes à payer pour la location et l'utilisation des diverses infrastructures communales comme suit :

- 1) Manifestations à caractère culturel, sportif, d'informations, assemblées générales, fêtes familiales, expositions etc. sans perception de droit d'entrée

Taxes de location	Centre Pol. (sans cuisine)	Centre Pol. (avec cuisine)	Veräinsbau Hoesdorf	Terrain de football	Hall sportif
Associations locales sans but lucratif	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ass. non locales sans but lucratif	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Habitants de la commune	150 €	200 €	50 €	100 €	100 €

- 2) Manifestations avec perception d'un droit d'entrée avec contributions aux frais/ou débit de boissons

Taxes de location	Centre Pol. (sans cuisine)	Centre Pol. (avec cuisine)	Veräinsbau Hoesdorf	Terrain de football	Hall sportif
Associations locales sans but lucratif	50 €	100 €	50 €	100 €	100 €
Ass. non locales sans but lucratif	location pas possible	location pas possible	location pas possible	150 €	150 €

**11. Modification du règlement communal pour la location des tentes de la commune (résumé)**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'offrir une location des tentes non seulement aux associations locales, mais aussi aux habitants de la commune.

Pour les associations locales, la première location de l'année civile est gratuite. Au cas où une association / un habitant de la commune louerait les deux tentes simultanément, seulement la tente aux dimensions 15 m x 6 m sera facturée au locataire (150 €).

Les prix pour les locations sont fixés comme suit :

Dimensions :	15 m x 6 m :	150 €
	9 m x 6 m :	100 €